



S.I.R.D.  
135, rue de l'Industrie  
38170 SEYSSINET-PARISSET

tél : 04.76.21.85.26  
fax : 04.76.49.03.79

N/Réf : DELCOM **30-12**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Du Comité syndical  
du 24 avril 2012**

Le vingt-quatre avril deux mille douze, à dix-huit heures trente, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni au complexe sportif Aristide Bergès de Seyssinet-Pariset, sous la présidence de Michel BAFFERT, Président du SIRD

Nombre de délégués en exercice : 18      Présents : 12      Votants : 14

**Présents : M.BAFFERT, V. BELLE, Y.BOULARD, M.BROUZET(2), J.CARRIER,C  
COIGNÉ,C.GUGLIELMI,G.JULLIEN,M.MASTROMAURO(2),P.MOLINARO,M.REPELLIN,J.  
TESSAIRE**

**Absents excusés : A.CARBONARI, C.DIDIER, G.FRIER, FGILABERT,V.GONNET,D.ROUX**

**Président de séance : MICHEL BAFFERT**

**Secrétaire de Séance : V.BELLE**

**Rappel du quorum : 10**

**OBJET : INSERTION-EMPLOI**

Attribution de subvention 2012 à l'ADATE-Action « Envolée Féminine »

Rapporteur : Yannick BOULARD

Le Vice-président expose :

Dans le cadre de notre compétence Insertion-emploi :

L'ADATE a saisi le SIRD d'une demande de subvention de 2000 € dans le cadre de l'opération « envolée féminine », démarche qui vise à l'insertion sociale et professionnelle d'un public féminin qui rencontre des entraves à l'insertion socio-professionnelle.

Le projet est soutenu par le Conseil général de l'Isère, le FSE, l'ETAT, et les communes partenaires que sont : Pont de Claix, Voiron, Grenoble, St Martin d'Hères, Echirolles, St Egrève, St Martin de Vinoux, le SIRD.

Objectifs visés par l'action :

- Accès à l'emploi
- Développement des compétences comportementales et sociales pour une insertion professionnelle durable.

En 2010 et 2011 le SIRD a versé une subvention de 2000 € par an.

En 2011 : 12 femmes du territoire ont bénéficié de l'action

Pour 2012 : 15 femmes sont prévues sur l'action

Budget Global 2012 (agglomération + voironnais) : 119 055,39

Partenaires financeurs : FSE 62055,39 €, CGI 40 000 €, Etat 1000 €, 8 communes y compris le SIRD, 2000 € chacune, soit 16 000 €

Après débat, le comité syndical,

DECIDE :

D'ATTRIBUER à l'ADATE une subvention de 2000 € dans le cadre de l'action « Envolée Féminine »

DIT que les crédits sont prévus au Budget 2012 chapitre 65.

**CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE**

Conforme au registre

Fait à Seyssinet-Pariset, le 25 avril 2012

Le Président,  
Michel BAFFERT